



**Comité régional de l'Europe
Cinquante-deuxième session**

Copenhague, 16–19 septembre 2002

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC52/6
19 juillet 2002
22492
ORIGINAL : ANGLAIS

**QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

Le présent document récapitule brièvement les principaux points examinés lors des cent neuvième et cent dixième sessions du Conseil exécutif et de la cinquante-cinquième Assemblée mondiale de la santé. Les documents et résolutions mentionnés dans ce document sont disponibles auprès du secrétariat et peuvent être téléchargés via Internet (<http://www.who.int>).

Sommaire

	<i>Page</i>
Introduction	1
Questions relatives à la stratégie sanitaire.....	1
Intensification de l'action contre les conditions sanitaires liées à la pauvreté, y compris au moyen du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme	1
Interactions public-privé pour la santé	2
Le rôle de la contractualisation dans l'amélioration de la performance des systèmes de santé.....	2
Qualité des soins : sécurité des patients	3
Évaluation de la performance des systèmes de santé.....	3
Stratégie pharmaceutique de l'OMS	3
Santé des enfants et des adolescents	3
Nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant	4
Sécurité sanitaire des aliments	4
Alimentation, exercice physique et santé	4
Violence et santé.....	4
Santé mentale.....	4
Présence naturelle, dissémination accidentelle ou usage délibéré de matériel chimique, biologique ou radionucléaire affectant la santé : l'action de santé publique internationale	5
Éradication de la variole, destruction des stocks de virus varioliques	5
Questions relatives au programme et au budget.....	5
Recettes diverses 2002–2003	5
Plan d'incitation financière.....	6
Questions financières.....	6
Fonds renouvelables et autres fonds à long terme	7
Ressources humaines	8
Réforme de la gestion des ressources humaines	8
Groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail du Conseil exécutif	8
Annexe 1 Résolutions adoptées par le Conseil exécutif à sa cent neuvième session.....	9
Annexe 2 Résolutions adoptées par la cinquante-cinquième Assemblée mondiale de la santé.....	10

Introduction

1. Dans son discours à la cinquante-cinquième Assemblée mondiale de la santé, le directeur général a souligné l'importance du rapport de la Commission Macroéconomie et santé, dont la publication avait constitué à son avis un tournant : la santé se voit maintenant reconnaître un rôle essentiel dans le développement durable. Cette commission se prononce en faveur d'une démarche globale et complète, qui comprenne des buts et des calendriers précis. Elle met l'accent sur les résultats, qu'il faut obtenir en investissant des fonds là où il est possible de changer les choses. Par le biais du Fonds mondial, la communauté internationale soutiendra des programmes de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Les pays devront hiérarchiser leurs priorités, mais la commission estime que le coût supplémentaire global d'une amplification des interventions dans les pays à faible revenu est de l'ordre de 66 milliards de dollars des États-Unis par an, la moitié de ce montant devant provenir des bailleurs de fonds. Il est prévu que le rôle essentiel de la santé sera confirmé au Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, septembre 2002), au cours duquel l'accent sera mis sur les liens entre la santé et la pauvreté.

2. Deux personnalités extérieures ont été invitées à prendre la parole au cours de l'Assemblée mondiale de la santé : Carol Bellamy, directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Jeffrey Sachs, président de la Commission Macroéconomie et santé. Les participants ont soutenu vigoureusement le rapport de la Commission et il a été demandé à l'OMS de fournir une aide pour poursuivre les travaux de celle-ci au niveau des pays. Lors de l'Assemblée mondiale de la santé, un consensus s'est dégagé au sujet de l'opportunité de renforcer la lutte contre les maladies de la pauvreté.

Questions relatives à la stratégie sanitaire

Intensification de l'action contre les conditions sanitaires liées à la pauvreté, y compris au moyen du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

3. La collaboration de l'OMS avec le groupe de travail de transition et sa participation à la conception et à la mise au point du Fonds mondial ont été présentées à la cent neuvième session du Conseil exécutif. Le Fonds sera une entité indépendante. Des organisations du système des Nations Unies, par exemple l'OMS et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), soutiendront le fonctionnement du Fonds en lui fournissant des services d'experts aux niveaux mondial et national. La Banque mondiale sera chargée d'administrer le Fonds. La façon de diriger le Fonds, les processus dans les pays, les critères d'évaluation des propositions et un processus d'examen technique ont été convenus.

4. Pour donner suite aux recommandations du Conseil exécutif, l'OMS fournira aux pays une assistance qui leur permettra d'étudier les options relatives à l'accroissement de l'importance et des effets des investissements dans la santé, de façon à favoriser le développement et à réduire la pauvreté.

5. Lors de l'Assemblée mondiale de la santé, les délégués ont exprimé le souhait que l'OMS joue un rôle de direction fort, en particulier en ce qui concerne les questions techniques. Le Fonds mondial devrait compléter les mécanismes existants, sans faire double emploi avec ceux-ci. Il a été également demandé à l'OMS d'aider les pays à établir des propositions de qualité et de renforcer leurs capacités à fabriquer des médicaments. Au cours de la discussion qui a porté sur la stratégie mondiale relative au VIH/sida (qui a débouché sur l'adoption de la résolution WHA55.12), on a présenté des arguments en faveur de la mise à disposition de médicaments antirétroviraux dans les pays en développement et du renforcement de la capacité du système de santé, et il a été demandé à l'OMS de fournir une assistance en vue de réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

6. La Région européenne est disposée à relever le défi en faisant face aux conditions sanitaires liées à la pauvreté, notamment par le biais du Fonds mondial. Il importe de comprendre qu'en Europe, la pauvreté a des caractéristiques particulières, qui doivent être dûment prises en compte lorsqu'on s'attaque à des questions liées à la santé en général et, en particulier, au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme.

Conformément à la stratégie relative aux activités avec les pays (« Adapter les services aux besoins nouveaux ») approuvée par le Comité régional de l'Europe à sa cinquantième session, le Bureau régional aide les pays à trouver des solutions adaptées à leurs besoins.

7. La Région européenne tient à jouer un rôle actif dans l'obtention d'un accès aux fonds récemment créés pour lutter contre les maladies liées à la pauvreté, et à utiliser ces fonds. En conséquence, un groupe de travail a été créé, et il examine plusieurs études de cas sur la pauvreté qui ont récemment été établies à la demande des États membres. Des fonctionnaires du Bureau régional en poste dans les pays participent très activement aux efforts locaux relatifs à la préparation de propositions. En conséquence, des contributions techniques seront apportées lors des prochaines réunions du Conseil du Fonds mondial : celle de septembre 2002, qui portera sur des questions de politique, et celle de novembre 2002, au cours de laquelle on examinera la série suivante de propositions.

8. La contribution de l'OMS à la réalisation des buts de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies a fait l'objet de discussions, qui ont débouché sur l'adoption des résolutions WHA55.19 et WHA55.11 (sur la santé et le développement durable). Une campagne à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, en vue d'aider les pays à atteindre tous les buts de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, sera lancée lors du Sommet mondial de Johannesburg.

9. Les délégués ont soutenu l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) et il a été demandé à l'OMS d'aider les pays à améliorer l'accès aux médicaments et à fournir un soutien technique grâce à l'élaboration de politiques du prix des médicaments. La résolution WHA55.14 a été adoptée.

10. Des fonctionnaires de la Région européenne feront partie de la délégation de l'OMS au Sommet mondial sur le développement durable, et les principaux messages et recommandations de ce dernier seront relayés lors de la prochaine Conférence européenne sur l'environnement et la santé, qui aura lieu à Budapest en 2004. Par ailleurs, la Région européenne participe pleinement à l'initiative GAVI.

Interactions public-privé pour la santé

11. Le document présenté au Conseil (EB109/4), ainsi que la discussion qu'il a suscitée, a mis en évidence le fait que les travaux futurs de l'OMS dans ce domaine porteront sur le soutien aux États membres : programmes de dons de produits ; réduction des prix de produits (médicaments salvateurs pour les pays les plus pauvres, par exemple) ; recherche-développement pour la mise au point de produits ; programmes de santé au sein des entreprises, etc.

12. Toute interaction entre l'OMS et le secteur privé devra être accompagnée d'une déclaration d'intention précise. Les fonctionnaires de l'OMS (y compris ceux du Bureau régional) bénéficieront d'une mise au courant et d'une formation sur cette question. Pour commencer, des principes directeurs destinés au personnel ont été mis au point et publiés sur l'intranet de l'OMS ; ils seront régulièrement actualisés. Des modules de formation ont également été conçus. Tous les hauts fonctionnaires et experts de l'OMS participant à des réunions devront systématiquement remplir un formulaire de déclaration d'intérêt.

Le rôle de la contractualisation dans l'amélioration de la performance des systèmes de santé (résolution EB109.R10)

13. L'Organisation créera une base de données factuelles afin de permettre l'évaluation de l'impact de différents types d'arrangements contractuels sur l'amélioration de la performance des systèmes de santé. L'OMS fournira un soutien technique pour développer les capacités et les compétences techniques dans ce domaine.

14. Dans la Région européenne, un document sur la privatisation (EUR/RC52/10) est soumis au Comité régional lors de la présente session. Les travaux se poursuivront, compte tenu de la discussion et des orientations données par le Comité régional.

Qualité des soins : sécurité des patients

(résolution WHA55.18)

15. La résolution adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé reconnaît la nécessité de promouvoir la sécurité des patients en tant que principe fondamental de tous les systèmes de santé. Elle prie le directeur général d'élaborer des normes et des règles pour définir, mesurer et notifier les événements indésirables dans le domaine des soins de santé et d'aider les pays à élaborer des systèmes de notification et à mettre en œuvre des mesures pour réduire les risques.

16. Dans la Région européenne, cette résolution a généralement été bien accueillie (plusieurs États membres européens avaient participé à sa préparation), étant donné qu'elle porte sur la préoccupation croissante concernant l'utilisation sûre des technologies, des produits pharmaceutiques et des procédures dans le cadre des systèmes de soins de santé. Le service Médicaments du Bureau régional organisera, en novembre 2002, avec le Conseil de l'Europe et les ministères de la santé des Pays-Bas et du Royaume-Uni, une réunion qui portera sur cette question. Les organismes de réglementation des médicaments des nouveaux États indépendants ont discuté de cette question lors de la réunion annuelle de leur réseau, en juin 2002. La réunion annuelle du réseau de surveillance des réactions médicamenteuses indésirables de l'OMS aura également lieu aux Pays-Bas, au mois d'octobre de cette année.

Évaluation de la performance des systèmes de santé

(résolution EB109.R1)

17. Le directeur général établira un rapport intérimaire qui sera soumis au Conseil exécutif en janvier 2003 et présentera la nouvelle annexe statistique destinée à la publication, dans le courant de 2003.

Stratégie pharmaceutique de l'OMS

(résolution WHA55.14)

18. L'Assemblée mondiale de la santé a abordé les effets des accords commerciaux internationaux sur l'accès aux médicaments. Les délégués ont préconisé un système de prix différenciés fondé sur le marché. Dans la résolution qui a été adoptée, le directeur général est prié d'examiner la question importante de l'accessibilité des médicaments. En outre, il est demandé instamment aux États membres de réaffirmer le concept de médicaments essentiels et il est demandé au directeur général de renforcer le Comité d'experts de l'utilisation des médicaments essentiels, en veillant à l'utilisation de critères fondés sur des données scientifiques pour la révision et la mise à jour de la liste.

19. Dans la Région européenne, les travaux accomplis par l'OMS sont déjà conformes aux dispositions de la résolution (étant donné que celles-ci ont été énoncées dans une résolution antérieure (WHA54.11) sur la stratégie pharmaceutique révisée) et aux démarches récentes en matière d'« accès aux médicaments ». Plus précisément, la résolution porte sur la question de l'actualisation de la liste type de médicaments essentiels de l'OMS et améliore le processus à utiliser à cet effet. La Région européenne et en particulier les pays en transition économique ont entamé le processus de mise en œuvre de cette résolution, en accordant une attention particulière aux médicaments pour le traitement de l'infection à VIH et du sida.

Santé des enfants et des adolescents

20. Une stratégie sur cette question est en cours d'élaboration. Elle décrira ce qu'il convient de faire pour que les enfants et les adolescents réalisent leur potentiel optimal en matière de santé, de croissance et de développement. Cette stratégie sera présentée au Conseil exécutif à sa cent onzième session, en 2003.

Nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant (résolution WHA55.25)

21. La nutrition des enfants et la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel ont fait l'objet de communications d'information et de discussions. Les délégués ont examiné les progrès accomplis en ce qui concerne la protection et le soutien de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. La malnutrition prend de nombreuses formes, qui toutes compromettent la croissance physique, le développement mental, la santé, les performances, la productivité et la survie, et leurs effets durent pendant toute l'existence.

22. Par sa résolution WHA55.25, l'Assemblée mondiale de la santé a approuvé la stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et a demandé à l'OMS d'aider les pays à mettre en œuvre cette stratégie et à en évaluer les effets.

23. La Région européenne a participé à l'élaboration de cette stratégie mondiale et continuera de la mettre en œuvre. Les homologues pour la nutrition dans la Région européenne de l'OMS ont été informés de cette résolution et il existe un lien vers cette dernière dans la page du site Web du Bureau régional consacrée à la nutrition et à la sécurité alimentaire (<http://www.euro.who.int>).

Sécurité sanitaire des aliments

24. La cinquante-troisième Assemblée mondiale de la santé a prié le directeur général de mettre en place une stratégie mondiale de surveillance des maladies d'origine alimentaire. À la suite d'une réunion de planification tenue à Genève en 2001, cette stratégie (document EB109/13) a été élaborée et présentée au Conseil, qui l'a approuvée.

Alimentation, exercice physique et santé (résolution WHA55.23)

25. L'alimentation, l'exercice physique et la santé sont des éléments essentiels pour la prévention des maladies non transmissibles. Dans cette résolution, le directeur général est prié d'élaborer une stratégie mondiale dans ce domaine, dans le cadre de la nouvelle stratégie OMS de lutte contre les maladies non transmissibles, et d'aider les États membres à définir des stratégies nationales correspondantes. Un rapport de situation devra être présenté au Conseil et à l'Assemblée mondiale de la santé en 2003.

Violence et santé

26. À sa cent neuvième session, le Conseil exécutif a été informé (dans le document EB109/15) que le premier rapport sur la violence et la santé dans le monde sortira en automne 2002, avec un résumé pour les décideurs. L'OMS guidera les efforts de santé publique pour la prévention de la violence.

Santé mentale

27. L'Assemblée mondiale de la santé a adopté la résolution WHA55.10 sur la santé mentale, dans laquelle elle reconnaît la nécessité de maintenir l'élan en faveur de la santé mentale et de mettre en œuvre le programme d'action mondial de l'OMS sur la santé mentale.

Présence naturelle, dissémination accidentelle ou usage délibéré de matériel chimique, biologique ou radionucléaire affectant la santé : l'action de santé publique internationale (résolution WHA55.16)

28. Au cours des deux décennies écoulées, les États membres se sont dits préoccupés de la possibilité d'une utilisation délibérée de ces agents dans un but offensif. L'alerte concernant le risque provient généralement du secteur de la sécurité et de la défense du pays considéré, tandis que c'est au secteur de la santé qu'il incombe de faire face à la situation.

29. Ces derniers mois, les ministères de la santé de plusieurs pays ont signalé qu'ils avaient renforcé leur état d'alerte. Plusieurs États membres ont demandé des conseils à l'OMS. Toutes les activités de l'OMS sont menées dans le cadre d'une coordination aussi étroite que possible avec les organisations nationales et internationales. L'OMS porte son attention sur les conséquences éventuelles d'un tel incident en matière de santé publique. Dans ce domaine, il importe avant tout de renforcer, à tous les niveaux, les systèmes d'alerte et d'action en cas de maladie.

30. Les conseils donnés par l'OMS aux États membres, au cas où ils souhaitent être mieux préparés, sont de renforcer les activités de surveillance et d'action relatives à la santé publique. Les recommandations de l'OMS aux pays sont présentées dans le document «Public health response to biological and chemical weapons» (qu'il est possible de consulter à l'adresse www.who.int/emc/pdfs/BIOWEAPONS_exec_sum2.pdf). La résolution WHA55.16 demande à l'OMS de fournir des instruments et un appui aux États membres pour qu'ils puissent renforcer leurs systèmes de santé en ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence et les plans d'intervention, y compris la surveillance des maladies, la toxicologie, la communication sur les risques et la prise en charge des conséquences psychosociales des crises.

31. Dans la Région européenne, le Bureau régional a créé un comité directeur et une équipe spéciale chargés de s'occuper de ces questions. À la demande des États membres européens, le Bureau régional a organisé une réunion (le deuxième forum du futur pour les décideurs de haut niveau, 13 et 14 décembre 2001), qui a porté sur la coopération sanitaire face au terrorisme. Les participants à cette réunion ont élaboré un ensemble de recommandations destinées aux États membres, à l'OMS et à d'autres organisations internationales. Une autre réunion a porté sur les problèmes liés à l'eau de boisson, et le troisième forum du futur (Stockholm, 27 et 28 juin 2002) a été informé de l'évolution de la situation.

Éradication de la variole, destruction des stocks de virus varioliques (résolution WHA55.15)

32. Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Comité consultatif de la recherche sur le virus variolique. Ce Comité continuera à superviser la recherche dans ce domaine, qui devrait être achevée dès que possible, et une nouvelle date devrait être proposée pour la destruction des stocks de *virus varioliques*. Un rapport sur la recherche devrait être présenté au Comité exécutif et à l'Assemblée mondiale de la santé dans deux ou trois ans.

Questions relatives au programme et au budget

Recettes diverses 2002- 2003 (résolution WHA55.7)

33. L'insuffisance totale des recettes diverses en mai 2001 à la suite des mesures de réduction des contributions convenues en application de la résolution WHA54.17 s'est élevée à 17 millions de dollars des États-Unis. Depuis lors, sept États membres européens (Irlande, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni et Suisse) ont répondu positivement à la demande du directeur général et du directeur régional de l'Europe relative à la renonciation à cette réduction. En conséquence, l'insuffisance des recettes a été ramenée à 11,1 millions de dollars.

34. L'Assemblée mondiale de la santé a adopté la résolution WHA55.7, dans laquelle elle a décidé de répartir 21,9 millions de dollars entre les États membres pour 2002–2003. Ce montant représente les intérêts perçus au titre des crédits du budget ordinaire pour l'année se terminant le 31 décembre 2001.

35. Si des arriérés sont également versés, ils seront d'abord utilisés pour rembourser les emprunts internes et reconstituer le Fonds de roulement, et le solde éventuel constituera les recettes diverses. En mai 2003, la situation sera beaucoup plus claire.

Plan d'incitation financière

36. Ce plan donne une incitation financière aux États membres qui versent leurs contributions à temps. Les États membres recevront le crédit dû au titre de l'ancien plan d'incitation en 2002–2003 et non en 2004–2005.

Questions financières *(résolution WHA55.3)*

37. L'Assemblée mondiale de la santé a examiné le rapport financier 2000–2001 et le rapport du Commissaire aux comptes. Les points essentiels du rapport sont les suivants :

- le financement extrabudgétaire est passé à 1,5 milliard de dollars, alors qu'il se situait à 931 millions de dollars en 1998–1999 ;
- les contributions mises en recouvrement reçues en 2000–2001 ont atteint 92%, soit la proportion la plus élevée depuis 16 ans ;
- le montant des arriérés reste préoccupant : il s'élève à 147 millions de dollars, dont 82 millions de dollars représentent des arriérés dus depuis longtemps ;
- grâce à une discipline plus rigoureuse dans la gestion des dépenses, le taux d'exécution du budget a atteint 99% ;
- il est impératif de remplacer les systèmes financiers de l'Organisation par des systèmes modernes qui amélioreront la disponibilité de l'information, en particulier au niveau des pays.

38. Le Commissaire aux comptes a rendu un avis sans réserve, dans lequel il fait observer que les états financiers sont dans l'ensemble fiables et bien tenus, et que des contrôles internes adéquats ont été mis en œuvre. La vérification interne des comptes indique que le système global de contrôles internes garantit que des irrégularités importantes seraient prévenues et divulguées.

39. L'Assemblée mondiale de la santé a pris note de l'amélioration du taux de recouvrement des contributions. Cependant, les délégués se sont dits préoccupés de la lenteur des progrès accomplis en ce qui concerne les arriérés de paiement des contributions mises en recouvrement.

40. Dans la Région européenne, le taux de recouvrement a été de 98% et le principal problème tient aux arriérés de paiement. Sur les 23 pays qui ont un arriéré, neuf se trouvent dans la Région européenne et ont ensemble un arriéré de 63 millions de dollars. En conséquence, on s'emploie à inciter les États membres européens à réduire leur arriéré et à utiliser les dispositions spéciales prévues pour le rééchelonnement des paiements. La demande de l'Azerbaïdjan tendant à régler son arriéré sur une période de dix ans a été approuvée et les droits de vote de ce pays ont été rétablis (*résolution WHA55.5*).

Fonds renouvelables et autres fonds à long terme

Fonds immobilier (résolution WHA55.8)

41. Un plan glissant quinquennal a été élaboré, sur la base de plans d'entretien à long terme. Les propositions budgétaires futures du directeur général comprendront également des propositions pour le financement du Fonds immobilier.

42. Le coût estimé des plans pour 2002–2003 sera couvert au moyen de crédits déjà approuvés par l'Assemblée mondiale de la santé. En conséquence, il était nécessaire d'adopter une nouvelle résolution pour les nouveaux travaux de construction au Siège de l'OMS et au Bureau régional pour le Pacifique occidental.

43. Dans la Région européenne, un plan d'entretien à moyen terme a été établi et c'est sur lui que repose la proposition régionale relative au Fonds immobilier. Le Bureau régional a besoin en tout de 2,3 millions de dollars pour remettre en état et moderniser les bâtiments (modernisation du système d'alarme incendie, du contrôle d'accès et des portes coupe-feu, installation de nouveaux dispositifs d'éclairage et d'un groupe électrogène de secours, remise en état du système de ventilation et de la cafétéria et installation d'un système de gestion des bâtiments). Le Bureau régional a demandé un montant de 1,2 million de dollars à prélever sur le Fonds immobilier pour ces travaux ; cette demande a été acceptée.

Fonds des technologies de l'information

44. Il est devenu prioritaire de remplacer les principaux systèmes d'information administrative de l'OMS. Il a été décidé d'adopter une démarche modulaire, qui prévoira une interconnexion des systèmes lorsque cela se justifiera. Le processus est maintenant dans sa phase d'exécution. Une petite équipe de projet est en cours de constitution et elle sera complétée par des fonctionnaires des régions et du Siège de l'OMS dans un esprit de coopération mondiale.

45. Le coût estimé de 50 millions de dollars sur deux périodes biennales sera couvert par le budget ordinaire et des fonds provenant des dépenses d'appui au programme. Une estimation détaillée des dépenses est en cours d'élaboration.

Fonds de sécurité

46. Eu égard à l'évolution de la situation générale, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une augmentation des ressources destinée à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et de leurs personnes à charge. Les organismes du système des Nations Unies ont accepté de prendre en charge une partie des dépenses. À l'OMS, le directeur général a créé un département de la coordination de la sécurité, qui comprend un responsable de la sécurité sur le terrain.

47. La Région européenne se préoccupe elle aussi tout particulièrement de la sécurité et de la protection de son personnel. Les mesures prises comprennent des mises au courant et des formations renforcées tant au Bureau régional que dans les bureaux de pays, ainsi que l'installation d'un système d'alarme de sécurité.

Fonds de roulement des ventes (résolution WHA55.9)

48. Les chiffres relatifs au Fonds de roulement des ventes faisaient jusqu'à présent l'objet de deux états distincts dans le budget-programme. Il a été convenu que le Fonds serait présenté à l'avenir dans un seul état.

Ressources humaines

Réforme de la gestion des ressources humaines (résolution EB109.R14)

49. En 2001, l'accent a été placé principalement sur la réforme des contrats, et les dispositions contractuelles ont été révisées en vue de leur amélioration.

- Gestion et développement des performances : un nouveau système est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Il s'agit d'établir un lien entre les objectifs de travail de chaque fonctionnaire et les objectifs d'ensemble de l'Organisation, tels qu'ils sont prévus dans le processus de budgétisation stratégique. Le nouveau système renforcera l'obligation de rendre des comptes sur les résultats. En parallèle, un système de récompenses et de reconnaissance des mérites est en cours d'élaboration.
- Les procédures de règlement des différends ont été rationalisées et des comités d'orientation ont été créés dans l'ensemble de l'Organisation, afin d'assurer l'application de la politique relative au harcèlement sur le lieu de travail.
- Des progrès ont été accomplis et continueront de l'être en vue d'améliorer l'équilibre relatif à la répartition hommes-femmes et géographique du personnel. Un programme sur le point d'être achevé prévoit notamment des objectifs mesurables, la constitution d'une liste d'aptitude, l'analyse des tendances et une série d'instruments de recrutement.
- Les fonctions relatives aux ressources humaines sont en cours de réorganisation, afin d'assurer l'uniformité dans l'ensemble de l'Organisation, notamment par l'adoption d'un nouveau système d'information. La priorité est donnée à un système de recrutement reposant sur le Web. Un juste équilibre entre les fonctions centralisées et décentralisées est en cours d'examen. Le perfectionnement du personnel sera également réintégré dans la gestion des ressources humaines.

50. Le Conseil exécutif et l'Assemblée mondiale de la santé ont approuvé la réforme contractuelle, qui est conforme au « système commun » des Nations Unies. Des modifications du statut du personnel et du règlement du personnel ont également été approuvées. La plupart des aspects de la réforme (par exemple, l'utilisation de nominations à court terme, à durée déterminée et à durée indéterminée) n'auront pas d'incidences financières. En revanche, les nominations à durée limitée qui ont été proposées ont des incidences financières, mais elles concernent principalement les fonds extrabudgétaires.

51. Le but principal de la réforme contractuelle est d'établir un équilibre entre la réactivité du programme, les conditions administratives et financières, et le fait que l'Organisation doit être un bon employeur sur le plan de sa politique sociale. Les nouvelles dispositions visent à atteindre cet objectif en offrant de meilleures conditions au personnel nommé pour une durée limitée, tout en prenant en compte les réalités financières imprévisibles qui caractérisent de plus en plus les activités de programme de l'OMS.

52. Dans la Région européenne, 68% des fonctionnaires ont des contrats à court terme. Un examen global de la situation relative aux contrats à court terme au Bureau régional est actuellement en cours. Cet examen fera partie de l'élaboration d'un plan de ressources humaines.

53. L'Assemblée mondiale de la santé a également adopté la résolution WHA55.24, qui souligne que les pays en développement doivent être mieux représentés au sein du secrétariat et dans les comités consultatifs d'experts.

Groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail du Conseil exécutif

54. Le président du groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail du Conseil exécutif a fait rapport sur l'avancement des travaux à la Commission B de l'Assemblée mondiale de la santé, qui en a pris acte. Ultérieurement, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté la résolution WHA55.22 relative au remboursement des frais de voyage des membres du Conseil exécutif. Le président du groupe de travail présentera également un rapport de situation au Comité régional à sa cinquante-deuxième session.

Annexe 1

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA CENT NEUVIÈME SESSION**

EB109.R1	Évaluation de la performance des systèmes de santé
EB109.R2	Alimentation, exercice physique et santé
EB109.R3	Contribution de l'OMS à la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies
EB109.R4	Lutte contre la dengue
EB109.R5	Usage délibéré d'agents chimiques et biologiques et attaques radionucléaires dans l'intention de nuire : l'action de santé publique internationale
EB109.R6	Contribution de l'OMS au suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida
EB109.R7	Remboursement des frais de voyage des membres du Conseil exécutif
EB109.R8	Renforcement de la santé mentale
EB109.R9	Centenaire de l'Organisation panaméricaine de la Santé
EB109.R10	Le rôle de la contractualisation dans l'amélioration de la performance des systèmes de santé
EB109.R11	Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale
EB109.R12	Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel
EB109.R13	Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
EB109.R14	Amendements au Règlement du Personnel
EB109.R15	Amendements au Statut du Personnel
EB109.R16	Qualité des soins : sécurité des patients
EB109.R17	Assurer l'accès aux médicaments essentiels
EB109.R18	La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant
EB109.R19	Recettes diverses
EB109.R20	Fonds immobilier
EB109.R21	Fonds renouvelables et autres fonds à long terme
EB109.R22	Collaboration avec les organisations non gouvernementales

Annexe 2

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CINQUANTE-CINQUIÈME
ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

WHA55.1	Centenaire de l'Organisation panaméricaine de la Santé
WHA55.2	Situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, et assistance sanitaire à cette population
WHA55.3	Rapport financier sur les comptes de l'OMS pour l'exercice 2000–2001 ; rapport du Commissaire aux Comptes et observations y relatives au nom du Conseil exécutif ; rapport du vérificateur intérieur des comptes
WHA55.4	Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
WHA55.5	Arriérés de contributions : Azerbaïdjan
WHA55.6	Arriérés de contributions : République dominicaine
WHA55.7	Recettes diverses
WHA55.8	Fonds immobilier
WHA55.9	Fonds de roulement des ventes
WHA55.10	Santé mentale : répondre à l'appel lancé
WHA55.11 et WHA55.11 Corr.1	Santé et développement durable
WHA55.12	Contribution de l'OMS au suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida
WHA55.13	Protection des missions médicales au cours de conflits armés
WHA55.14	Assurer l'accès aux médicaments essentiels
WHA55.15	Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique
WHA55.16	Présence naturelle, dissémination accidentelle ou usage délibéré de matériel chimique, biologique ou radionucléaire affectant la santé : l'action de santé publique internationale
WHA55.17	Lutte contre la dengue et la dengue hémorragique
WHA55.18	Qualité des soins : sécurité des patients
WHA55.19	Contribution de l'OMS à la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire
WHA55.20	Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
WHA55.21	Amendements au Statut du Personnel
WHA55.22	Remboursement des frais de voyage des membres du Conseil exécutif
WHA55.23	Alimentation, exercice physique et santé
WHA55.24	Nécessité d'une représentation accrue des pays en développement au sein du Secrétariat et des tableaux et comités d'experts
WHA55.25	La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant